

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2025, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a édicté les ordonnances suivantes :

OCA25 007 à OCA25 011 – Résolution CA25 09 0060 / Dossier 1253060001

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville :

- Règlement sur le bruit (RCA22 09010, chapitre IV, a. 44);*
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 3 et 8);*
- Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, a. 20, paragr. 3°)*
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, a. 521);*
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 8°)*

OCA25 012 à OCA25 016 – Résolution CA25 09 0061 / Dossier 1251388003

Ordonnances relatives à la programmation de promotions commerciales et d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville :

- Règlement sur le bruit (RCA22 09010, chapitre IV, a. 44);*
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 3 et 8);*
- Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, a. 20, paragr. 3°)*
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, a. 521);*
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 8°)*

OCA25 017 – Résolution CA25 09 0062/ Dossier 1259426001

Ordonnance relative aux manœuvres obligatoires :

- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 3°)*

OCA25 018 – Résolution CA25 09 0063 / Dossier 1251066001

Ordonnance relative aux exemptions de fournir le nombre d'unités de stationnement requis :

- Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984)*

OCA25 019 – Résolution CA25 09 0064 / Dossier 1251066002

Ordonnance relative au 110^e anniversaire du début du génocide arménien de 1915 :

- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) (a. 521).*

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Les ordonnances OCA25 017 et OCA25 018 peuvent également être consultées sur le site Internet de la Ville à l'adresse montreal.ca/reglements-municipaux.

FAIT à Montréal, le 14 mars 2025.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert